

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE du CHALET « LES VERNETTES »

Entre, d'une part comme **locataire**:

Nom :

Tel portable:

Adresse :

Courriel :

Et d'autre part comme **propriétaires**, J-Christophe et M-Anne PAUPE, Planay Dessus 73640 Sainte-Foy.
Le présent contrat porte sur la location saisonnière pour 14 personnes maximum du chalet Les VERNETTES.

Période de location du: au :

Arrivée: A partir de: **15h**. Départ: Au plus tard: **12h**

En cas d'arrivée ultérieure à la date, aucune réduction de prix ne sera effectuée et le départ se fera comme convenu.

		Prix (Eur) ↓
Location du chalet		Prix :
Taxe de séjour : 0,30€/jour/personne de plus de 13 ans	Nb de pers :	Taxe :
Option nettoyage du chalet :150 Eur/sem, reduction 80€/WE	Oui / Non	Ménage:
Option prêt de drap et linge de toilette (12 Eur/personne)	Nb de personne:	Linge :
Option prêt de drap, linge et lits préparés (17 Eur/personne)	Nb de personne:	Lits faits :
Option 1 jour supplémentaire (180euros)	Nb de jours	

1. Ce prix porte sur la location du chalet meublé et équipé (cf. état descriptif joint), d'environ 210 m2, situé au Planay-Dessus de Sainte-Foy en Tarentaise.
2. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire. Il laissera le chalet tel qu'il l'a trouvé sauf à demander à bénéficier de l'option nettoyage de sortie. Dans ce cas, les personnes chargées de l'entretien arriveront deux heures avant l'heure du départ. L'évacuation des poubelles, vider le lave-vaisselle et le rangement de la cuisine reste la responsabilité du locataire.
3. Les arrhes à versées sont de **25 %** du montant total de la location.
4. Le solde à payer sera réglé au plus tard **quatre** semaines avant la mise à disposition des lieux.
5. Une caution de **500€** est confiée au plus tard à la mise à disposition des lieux (chèque, espèces). La caution sera restituée, déduction faite, s'il y a lieu, du coût de remise en état des lieux, ou des dégradations ou disparitions qui seraient constatées. Lorsque les emplois du temps respectifs au moment du départ permettent de faire un état des lieux, alors la caution peut être restituée immédiatement (Prévoir 30mn pour l'état des lieux). Sinon, la caution sera restituée au plus tard une semaine après le départ.
6. Le locataire signalera lors de son installation s'il constate du matériel manquant ou petit problème dans les 24h.
7. Les animaux ne sont pas acceptés.
8. Le locataire est responsable en cas de vols dans la location. (vérifiez que vous êtes bien couvert par votre assurance habitation)
9. L'eau, l'électricité, l'accès internet, le chauffage et le bois de cheminée sont à la charge du propriétaire. Les appels téléphoniques sont à la charge du locataire.
10. Le locataire s'engage à respecter et à faire respecter les usages en vigueur précisés au Règlement intérieur, annexé au présent contrat.

Date :

Le Propriétaire

Le Locataire

Etat Descriptif

Adresse du logement : Chalet « Les Vernettes »
Le Planay Dessus 73640 Sainte-Foy Tarentaise

Capacité maximale: 14 personnes.

Le logement s'étend sur trois étages ; il possède une terrasse et 2 balcons. Le sous-sol abrite les parties privatives des propriétaires.

Description et aménagement du meublé :

Superficie du meublé : 210m², comprenant :

- 1 **Entrée** avec : 1 table, 1 coffre et 1 chaise
- 2 **Cuisine équipée** avec: 1 table de cuisson à induction, 1 hotte, 1 four /rôtissoire, 1 micro-ondes, 1 évier, 1 lave-vaisselle, 1 réfrigérateur, batterie complète de cuisine pour 14 pers, 2 plans de travail en granite, 1 table de cuisine en granite et 6 chaises.
Nécessaire à fondue et raclette pour 16 personnes
- 3 **Salle à manger / Salon** avec: 1 table pour 18 pers, 6 bancs, 2 coffres de rangement, 1 meuble balcon, cheminée
- 4 **Chambre 1**
Couchage pour 2 personnes (1 lit double de 160x200), placard penderie, 1 table et 1 chaise
- 5 **Chambre 2**
Couchage pour 2 personnes (2 lits de 80x200 pouvant être joints en lit double), 1 table et 1 chaise
- 6 **Chambre 3**
Couchage pour 2 personnes (1 lit double de 170X200) et une armoire
- 7 **Chambre 4**
Couchage pour 4 personnes (2 lits de 80x200 superposés + 1 lit simple+1 lit tiroir) avec un coffre de rangement et 1 table de chevet
- 8 **Chambre 5**
Couchage pour 4 personnes (2 lits de 80x200 + 2 lits superposés) avec 2 tables de chevet
- 9 **Soupe**
- 10 **Salle de Bain 1** : 1 baignoire - 1 meuble lavabo avec plan en granit, 1 placard double porte-dalles chauffantes électriques – sèche-serviettes électrique
- 11 **Salle de Bain 2** : 1 baignoire - 1 meuble lavabo avec plan en granit - sèche serviettes électriques
- 12 **Salle de Bain 3** : 1 douche avec parois vitrée, 1 meuble lavabo avec plan granit, 1 machine à laver
- 13 **WC 1 et WC2**

Agencement divers : chauffage par le sol au rez-de-chaussée et chauffage radiant dans chaque pièce à l'étage.

Tous les couchages sont équipés de bons matelas - couvertures - oreillers

Distance des pistes :

Retour direct à ski en descendant le sentier de randonnée.

Remontées mécaniques de Sainte-Foy : 2 km en descendant la piste de raquettes, soient 5mn à ski (ou 20 mn à pied)

La piste de raquettes passe au pied du chalet.

Règlement intérieur du Chalet Les Vernettes

Entrée dans les lieux :

Contre règlement du solde de la location, les codes du chalet sont remis au locataire. Un état des lieux est établi à l'entrée du locataire.

Cheminée :

Le foyer à insert de 22 kWh est muni d'un système de ventilation. La ventilation se met en marche et s'arrête automatiquement en fonction de la température du foyer. En cas d'arrêt prolongé inexplicé du système de ventilation, la cheminée ne pourra pas être utilisée, sans risque de surchauffe. Il conviendra alors de prévenir le propriétaire.

Chauffage :

Entre Novembre et Avril, les radiateurs et thermostats restent constamment allumés, au minimum sur la fonction HORS GEL.

Fourniture des draps :

Lorsque le locataire opte pour le *prêt des draps*, les draps sont mis à disposition pour la durée du séjour. Le propriétaire se chargera de les nettoyer.

Baies Vitrées et fenêtres :

Le chalet est équipé de doubles vitrages haute-altitude. En raison de risques de chocs thermiques, aucun objet ne doit être laissé en contact les baies vitrées. Le plus gros risque est de laisser un oreiller, une couverture, un sac de voyage... en contact avec la vitre, causant un échauffement ponctuel de la vitre intérieure. En période hivernale, le locataire s'assure que toutes les fenêtres du chalet sont fermées en son absence et avant son départ définitif.

Taxe de séjour

La taxe de séjour perçue par la commune sera réglée avec le dernier versement (0,3 Euros par adulte et par nuit).

Animaux :

Les animaux ne sont pas admis, sauf accord écrit du propriétaire.

Sortie des lieux :

Bien fermer toutes les fenêtres et surtout les velux.

Merci de ne pas oublier de nettoyer le réfrigérateur, les fours, la vitre de l'insert et la table de cuisson ; et de vider les poubelles et les cendres. Avec l'option ménage, le locataire évacue ses poubelles et range sa vaisselle.

(date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé »)